

LISTE DES DOCUMENTS A REMPLIR ET/OU REMETTRE LORS DES INSCRIPTIONS

Dans tous les cas : (adultes, ados et enfants, compétiteurs ou non)

- *Inscriptions MJC en ligne* : <https://admin.mjclacote.fr/> :
 - ne pas oublier d'indiquer un e-mail nous en avons besoin pour la licence et pour vous informer.
 - indiquez-nous un numéro de portable (surtout pour les parents afin de vous contacter en cas de problème).
- *Lettre d'engagement de l'adhérent* : à remplir et signer.
- *Certificat médical* de non contre-indication de la pratique du tir à l'arc en compétition pour les majeurs. Il est valable trois ans. Questionnaire de santé pour les mineurs.
- *Une photo d'identité* si possible au format numérique à nous adresser par mail à l'adresse suivante : contact@mjcarc.fr ou à déposer (télécharger) lors de l'inscription en ligne.

Pour les compétiteurs adultes :

Autorisation de transport (remplir la partie adulte.)

Pour les compétiteurs mineurs :

Autorisation prélèvement invasif Anti-dopage (les parents peuvent refuser, cela entraînera des sanctions en cas de contrôle mais ils ont droit de prendre ce risque).

Autorisation de transport (remplir la partie pour les mineurs).

Pour toute personne voulant sortir un arc du gymnase :

- Fiche de Prêt d'arc (et signer le cahier de sortie du matériel).
- Chèque de caution de 100 euros à l'ordre de la MJC.

Pour tous les enfants voulant quitter le gymnase à la fin des cours sans être accompagné d'un responsable légal :

- Document sur papier libre rédigé, daté et signé du ou des responsables légaux autorisant le mineur à quitter le gymnase à la fin de la séance sans être accompagné.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Courriel Compagnie des Archers de la MJC : contact@mjcarc.fr

Site internet : www.mjcarc.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/mjcarclcsa>

➤ Sur la page « Planning séances » du site internet vous pourrez savoir si les séances sont « ouvertes » ou « fermées ». Notamment intéressant pour les séances qui ont lieu pendant les vacances et jours fériés.

➤ Compétitions :

- Concerne les archers à partir de la 2ème année de pratique (des dérogations sont possibles, voir avec les responsables).
- Sur la page « Compétitions » vous trouverez les calendriers des différentes compétitions ainsi qu'un formulaire de pré-inscription. Ce formulaire doit être rempli au moins 15 jours avant la date de la compétition. Vous pouvez également en discuter avec les responsables des entraînements.
- Pour pouvoir participer à une compétition la tenue à porter doit être :
 - Haut blanc (tee-shirt ou sweet-shirt) et bas blanc (short, jogging ou pantalon à l'exception des jeans).
 - Ou : Tee-shirt ou polo du club et/ou survêtement du club.
 - Ou : Vous pouvez mixer les éléments de la tenue : tee-shirt du club et jogging blanc (par exemple).
 - Porter des chaussures de sport adaptées à la pratique sur un plateau sportif.
 - Ne pas oublier de prendre sa licence qui doit comporter une photo.
 - Prévoir une petite bouteille d'eau et de quoi grignoter.



LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT MJC TIR A L'ARC LA CÔTE SAINT-ANDRÉ



- 1) Sur le terrain de tir, les archers de tous niveaux doivent toujours tirer sur la même ligne de tir et toujours ensemble.
- 2) Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un avec ou sans flèche.
- 3) Ne jamais toucher un archer en position de tir. A ce propos seuls les archers à l'entraînement sont admis sur la ligne de tir, les spectateurs, parents ou amis sont au minimum 10 mètres en arrière.
- 4) Ne jamais tenir un arc horizontalement sur la ligne de tir, ni tirer de flèche verticalement.
- 5) Ne jamais tirer ou même armer à vide son arc, tant que les archers ne sont pas tous revenus de chercher leurs flèches et qu'ils aient rejoint la ligne de tir.
- 6) Ne jamais tirer avec un arc ou des flèches endommagées.
- 7) Tout archer ayant tiré sa volée de flèches doit reculer de la ligne de tir, attendant l'autorisation collective d'aller récupérer ses flèches. Il ne doit jamais courir pour aller aux résultats ni à quelque moment que se soit sur l'aire de tir.
- 8) Ne jamais passer devant une ligne d'archer de près ou de loin.
- 9) En allant chercher ses flèches en cible, faire attention aux flèches tombées sur le sol.
- 10) Ne jamais enlever ses flèches de la cible en même temps qu'un autre archer, s'assurer qu'il n'y a personne derrière soi avant de tirer sur ses flèches, et commencer par les plus éloignées du centre.
- 11) Aucun cri, ni altercation d'aucune sorte, ne peut être toléré sur le pas de tir.
- 12) **Après deux observations ou remontrances même pour non-respect envers les bénévoles et/ou autres archers, une suspension d'une semaine ou plus, de tir et d'accès sur le terrain ou en salle, pourra être prononcée par un membre de l'encadrement présent.**
- 13) **Tout manquement aux règles de sécurité citées plus haut, est considéré comme faute grave, avec pour sanction possible la suspension provisoire ou la radiation définitive. Le tir à l'arc étant un sport pratiqué avec une arme, et pour des raisons de sécurité, en cas de non-respect des consignes citées ci-dessus, l'archer pourra se voir radié temporairement, voir définitivement en cas de récidive.**
**LA SECURITE SUR LE TERRAIN SE DOIT D'ETRE RESPECTEE PAR TOUS.
N'HESITEZ DONC PAS A LE FAIRE REMARQUER..... MEME A VOS AINES !**
- 14) **Il ne sera pas permis aux enfants de quitter le gymnase avant l'arrivée de leurs parents dans le gymnase sauf autorisation écrite et l'enfant doit être accompagné à l'intérieur du gymnase sur le plateau sportif au début de chaque séance.**
- 15) L'initiation au tir à l'arc se fera de façon ludique, mais le tir à l'arc exige de la concentration, le bruit et toutes autres nuisances seront à éviter.
- 16) Les téléphones portables doivent être en silencieux pour ne pas déranger les autres, l'utilisation du téléphone pour jeux vidéo est interdite.
Recommandations vestimentaires :
Les cheveux longs doivent être attachés, les boucles d'oreilles pendantes interdites
Privilégier les vêtements près du corps sans cordon pour les sweats et protégeant intégralement le buste ;
Porter des chaussures de sport adaptées à la pratique sur un plateau sportif.
- 17) **La responsabilité de la section n'est pas engagée : en dehors des heures d'entraînement, ou en cas de perte ou de vol.**